



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules****Groupe de travail de la sécurité passive****Soixante-quatrième session**

Genève, 11-14 décembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté
de la soixante-quatrième session*, ****

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du mardi 11 décembre 2018 à 9 h 30
au vendredi 14 décembre 2018 à 12 h 30.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsp/grspage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grsp@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=dHVZtO>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.htm.



I. Ordre du jour provisoire¹

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement technique mondial ONU n° 7 (Appuie-tête).
3. Règlement technique mondial ONU n° 9 (Sécurité des piétons) :
 - a) Proposition d'amendement 2 (phase 2) ;
 - b) Proposition d'amendement 3 ;
 - c) Proposition d'amendement 4.
4. Règlement technique mondial ONU n° 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible).
5. Harmonisation des mannequins d'essai de choc latéral.
6. Règlement technique mondial ONU n° 20 (Sécurité des véhicules électriques).
7. Règlement ONU n° 14 (Ancrages des ceintures de sécurité).
8. Règlement ONU n° 16 (Ceintures de sécurité).
9. Règlement ONU n° 17 (Résistance mécanique des sièges).
10. Règlement ONU n° 22 (Casques de protection).
11. Règlement ONU n° 29 (Cabines de véhicules utilitaires).
12. Règlement ONU n° 44 (Dispositifs de retenue pour enfants).
13. Règlement ONU n° 80 (Résistance des sièges et de leurs ancrages (autobus)).
14. Règlement ONU n° 94 (Choc avant).
15. Règlement ONU n° 95 (Choc latéral).
16. Règlement ONU n° 100 (Sécurité des véhicules électriques à batterie).
17. Règlement ONU n° 111 (Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules-citernes des catégories N et O en ce qui concerne la stabilité au retournement).
18. Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons).
19. Règlement ONU n° 129 (Dispositifs améliorés de retenue pour enfants).
20. Règlement ONU n° 134 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)).
21. Règlement ONU n° 135 (Essai de choc latéral contre un poteau).
22. Règlement ONU n° 136 (Véhicules électriques de la catégorie L).
23. Règlement ONU n° 137 (Choc avant, l'accent étant mis sur les systèmes de retenue).
24. Règlement ONU n° 145 (Systèmes d'ancrages ISOFIX, ancrages pour fixation supérieure ISOFIX et positions i-Size).
25. Résolution mutuelle n° 1.
26. Sécurité des enfants transportés par autobus et par autocar.
27. Échange de vues sur l'automatisation des véhicules.
28. Stratégie du Comité des transports intérieurs.

¹ Les documents dont les cotes figurent entre parenthèses ne seront pas examinés à la session et ne sont mentionnés dans l'ordre du jour qu'à titre de référence.

29. Élection du Bureau.
30. Questions diverses :
 - a) Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales concernant la sécurité passive ;
 - b) Définitions et sigles figurant dans les Règlements qui relèvent du GRSP ;
 - c) Règlement ONU n°0 (Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA)) ;
 - d) Points à retenir des sessions de juin et novembre 2018 du WP.29 ;
 - e) Machine tridimensionnelle point H ;
 - f) Systèmes de transport intelligents.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (TRANS/WP.29/690, Amend.1 et Amend.2), le premier point à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/23.

2. Règlement technique mondial ONU n° 7 (Appuie-tête)

Le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) a décidé de reprendre l'examen de ce point à la lumière des derniers résultats des travaux du groupe de travail informel de la phase 2 du Règlement technique mondial ONU (RTM ONU) n° 7 et des propositions révisées qu'il a soumises sur : a) la phase 2 du RTM ONU (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/27) ; et b) une proposition d'amendements à la Résolution mutuelle n° 1 (R.M.1).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 4
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/27.

3. Règlement technique mondial ONU n° 9 (Sécurité des piétons)

a) Proposition d'amendements 2 (phase 2)

Le Groupe de travail pourra reprendre les débats concernant une proposition d'amendements à la partie I du RTM ONU n° 9 (justifications techniques) soumise par l'expert de la République de Corée et destinée à rendre compte des activités du groupe de travail informel des systèmes de capot actif pour la protection des piétons. Le Groupe de travail pourra également reprendre l'examen d'une proposition d'amendements concernant un troisième additif à la R.M.1, visant à incorporer au texte de la Résolution des spécifications relatives à la jambe d'essai piéton souple (FlexPLI).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 5 et 53
ECE/TRANS/WP.29/2018/160
(GRSP-63-25)
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/24).

b) Proposition d'amendements 3

Le Groupe de travail pourra reprendre l'examen de l'amendement 3 au RTM ONU (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/5) concernant les nouvelles prescriptions relatives aux essais de la tête factice ainsi que du rapport final révisé (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/2), en attendant les résultats de l'analyse effectuée par l'expert des États-Unis d'Amérique.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 6
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/2
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/5
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31).

c) Proposition d'amendements 4

Le Groupe de travail reprendra l'examen d'une proposition d'amendements établie par le groupe de travail informel des systèmes de capot actif pour la protection des piétons et visant à intégrer des dispositions relatives aux capots actifs.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 7
ECE/TRANS/WP.29/2018/162
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45/Rev.1).

**4. Règlement technique mondial ONU n° 13
(Véhicules à hydrogène et à pile à combustible)**

Le Groupe de travail pourra reprendre l'examen de la phase 2 du RTM ONU n° 13, sur la base des derniers résultats des travaux du groupe de travail informel compétent.

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 8
ECE/TRANS/WP.29/2018/75.

5. Harmonisation des mannequins d'essai de choc latéral

Le Groupe de travail continuera d'échanger des renseignements sur les activités en cours du groupe de travail informel ou d'un groupe consultatif d'experts (sous réserve de la décision que prendront le WP.29 et l'AC.3 à leurs sessions de mars 2018) ainsi que sur la disponibilité de la totalité des schémas et spécifications, y compris le manuel de l'utilisateur du mannequin WorldSID du 50^e centile, en prévision du projet final d'additif à la R.M.1.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/62, par. 9 et 10
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/28).

**6. Règlement technique mondial ONU n° 20
(Sécurité des véhicules électriques)**

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de la phase 2 du RTM ONU n° 20 et de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail informel de la sécurité des véhicules électriques y relatifs.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 11 et 12.

**7. Règlement ONU n° 14
(Ancrages des ceintures de sécurité)**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner une proposition révisée établie par l'expert de la France et visant à apporter des modifications de forme à l'annexe 1 du Règlement ONU n° 14.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 16
(GRSP-63-03).

8. Règlement ONU n° 16 (Ceintures de sécurité)

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner une proposition de correctif soumise par l'expert des Pays-Bas, qui a pour objet de préciser certains passages du Règlement ONU n° 16 (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/25).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/25.

9. Règlement ONU n° 17 (Résistance mécanique des sièges)

Le Groupe de travail pourra reprendre l'examen d'une proposition révisée dont l'objet est de préciser s'il est possible d'installer des sièges faisant face vers le côté dans les autobus relevant de certaines catégories. En outre, il souhaitera peut-être reprendre l'examen d'une proposition (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/34) mise à l'ordre du jour par les experts du Japon et de la Commission européenne, dans laquelle il est suggéré d'harmoniser les dispositions du Règlement ONU n° 17 avec celles du projet de RTM ONU n° 7 (phase 2).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 20
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/34
(GRSP-63-24).

10. Règlement ONU n° 22 (Casques de protection)

Le Groupe de travail souhaitera sans doute reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour afin de recueillir des renseignements sur l'avancement des travaux du groupe de travail informel compétent.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 21.

11. Règlement ONU n° 29 (Cabines de véhicules utilitaires)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

12. Règlement ONU n° 44 (Dispositifs de retenue pour enfants)

Le Groupe de travail examinera une proposition avancée par l'expert de l'Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation au nom de Consumers International, qui vise à prévenir la délivrance de nouvelles homologations de type pour des dispositifs de retenue pour enfants (DRE) (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/26).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/26.

13. Règlement ONU n° 80 (Résistance des sièges et de leurs ancrages (autobus))

Le Groupe de travail pourra examiner une proposition révisée ayant pour objet de supprimer l'essai statique et d'améliorer l'essai dynamique des ancrages de sièges.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 24.
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/10
(GRSP-63-17).

**14. Règlement ONU n° 94
(Choc avant)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

**15. Règlement ONU n° 95
(Choc latéral)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

**16. Règlement ONU n° 100
(Sécurité des véhicules électriques à batterie)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

**17. Règlement ONU n° 111
(Prescriptions uniformes relatives à l'homologation
des véhicules-citernes des catégories N et O en ce qui
concerne la stabilité au retournement)**

Comme suite à la décision prise par le WP.29 à sa session de juin 2018 (ECE/TRANS/WP.29/1139, par. 33), il est attendu que le Groupe de travail examine des propositions relatives au Règlement ONU n° 111.

**18. Règlement ONU n° 127
(Sécurité des piétons)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

**19. Règlement ONU n° 129
(Dispositifs améliorés de retenue pour enfants)**

Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen d'une proposition mise à l'ordre du jour par l'expert des Pays-Bas (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/33), qui a pour objet d'introduire des dispositions concernant les « ajouts » des dispositifs améliorés de retenue pour enfants (DARE). Il souhaitera peut-être examiner également six propositions soumises par l'expert de l'Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA), visant respectivement à : i) préciser la définition des « porte-bébé » et modifier les dispositions transitoires applicables (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/24) ; ii) préciser certaines informations relatives aux utilisateurs (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/28) ; iii) introduire des dispositions relatives aux dispositifs améliorés de retenue pour enfants faisant partie de la catégorie des coussins d'appoint (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/29) ; iv) préciser les dispositions applicables aux sièges rehausseurs au titre de la série 02 d'amendements (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/30) ; v) introduire la définition des « dimensions du panneau de portière » (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/31) ; vi) préciser

les dispositions applicables aux sièges rehausseurs au titre de la série 03 d'amendements au Règlement ONU n° 129 (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/32).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 36
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/24
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/28
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/29
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/30
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/31
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/32
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2018/33
(GRSP-63-27)
(GRSP-63-30).

**20. Règlement ONU n° 134
(Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV))**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

**21. Règlement ONU n° 135
(Essai de choc latéral contre un poteau)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

**22. Règlement ONU n° 136
(Véhicules électriques de la catégorie L)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

23. Règlement ONU n° 137 (Choc avant, l'accent étant mis sur les systèmes de retenue)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base des nouvelles propositions éventuellement soumises.

24. Règlement ONU n° 145 (Systèmes d'ancrages ISOFIX, ancrages pour fixation supérieure ISOFIX et positions i-Size)

Le Groupe de travail reprendra l'examen d'une proposition révisée soumise par l'expert de la France, ayant pour objet d'apporter des modifications de forme à l'annexe du Règlement ONU n° 145 qui comprend la fiche de communication.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 52
(GRSP-63-05).

25. Résolution mutuelle n° 1

Le Groupe de travail reprendra l'examen de propositions visant à intégrer dans la R.M.1 des spécifications et diagrammes relatifs aux mannequins (par exemple : mannequins de type Q).

26. Sécurité des enfants transportés par autobus et par autocar

Le Groupe de travail reprendra l'examen des modalités permettant d'assurer la sécurité des enfants transportés par autobus, à la lumière des données de recherches et des analyses statistiques communiquées par les experts de diverses Parties contractantes (par exemple : États-Unis d'Amérique, France et Suède).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 44.

27. Échange de vues sur l'automatisation des véhicules

Le Groupe de travail voudra peut-être recevoir des renseignements concernant les résultats des récentes sessions du WP.29 s'agissant des activités relatives à l'automatisation des véhicules (ECE/TRANS/WP.29/1139, par. 22 à 42).

28. Stratégie du Comité des transports intérieurs

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des résultats escomptés de la future stratégie du Comité des transports intérieurs.

29. Élection du Bureau

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), le Groupe de travail élira le Président et le Vice-Président des sessions prévues en 2019.

30. Questions diverses

a) Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales concernant la sécurité passive

Le Groupe de travail souhaitera sans doute échanger des renseignements.

b) Définitions et sigles figurant dans les Règlements qui relèvent du GRSP

Le Groupe de travail voudra peut-être poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour et actualiser les définitions et les sigles pertinents.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 47.

c) Règlement ONU n° 0 (Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA))

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par le représentant pour l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule des résultats des récentes réunions du groupe informel de l'IWVTA, ainsi que de la suite donnée à la question horizontale des nouvelles dispositions relatives à la numérotation des homologations de type de l'ONU conformément à l'annexe 4 et du texte actuel de la fiche de communication, laquelle question concerne l'ensemble des Règlements de l'ONU annexés à l'Accord de 1958.

d) Points à retenir des sessions de juin et novembre 2018 du WP.29

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des faits marquants des sessions de juin et novembre 2018 du WP.29 en ce qui concerne le GRSP et les questions d'intérêt commun.

e) Machine tridimensionnelle point H

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet de mandat et l'état d'avancement des travaux menés par le groupe de travail informel pour harmoniser les dispositions relatives à la machine tridimensionnelle point H.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/63, par. 50.

f) Systèmes de transport intelligents

Le Groupe de travail pourra décider de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.
